

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION** : Le 3 Février 2010

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE** : 20  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS** : 17  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS**  
- **AYANT DONNE POUVOIR** : 0  
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** : 1

*Le Lundi 15 Février 2010 à 19 heures*, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SEEZ (Salle La Savoyarde), sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Monsieur Jean JOVET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)  
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)  
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Monsieur Jean-Louis GRAND, Madame Christiane JAYMOND (Sééz)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)  
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)  
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

**ETAIT EXCUSE** : Monsieur Albert REVIAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100215-2010-10-DE
Date de signature : -
Date de réception : 04/03/2010

<b>N° 2010-10- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2009 ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2009 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
--

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Monsieur le Vice-Président rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du C.G.C.T, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte-tenu des restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise anticipée.

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD propose que, compte-tenu de ces différentes dispositions et considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération, l'assemblée délibérante approuve la reprise anticipée des résultats d'exploitation 2009 comme suit :

	Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC
Résultats 2009 – Section de fonctionnement	527 953,61 €	728 914,36 €	10 383,22 €	- 2 653,09 €	23 188,57 €
Résultats 2009 – Section d'investissement	-60 486,91 €	54 273,07 €	- 10 853,92 €	7 608,68 €	834 792,08€

et décide de les affecter comme suit :

	Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002)	448 016,70 €	728 914,36 €	0 €	- 2 653,09 €	23 188,57 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	79 936,91 €	0 €	10 383,22 €	0 €	0 €
Excédent / déficit d'investissement reporté (001)	-60 486,91 €	54 273,07 €	- 10 853,92 €	7 608,68 €	834 792,08€

Le Conseil Communautaire, après délibération :

➤ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2009 comme suit :

	Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC
Résultats 2009 – Section de fonctionnement	527 953,61 €	728 914,36 €	10 383,22 €	- 2 653,09 €	23 188,57 €
Résultats 2009 – Section d'investissement	-60 486,91 €	54 273,07 €	- 10 853,92 €	7 608,68 €	834 792,08€

➤ **DECIDE** de les affecter comme suit :

	Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002)	448 016,70 €	728 914,36 €	0 €	- 2 653,09 €	23 188,57 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	79 936,91 €	0 €	10 383,22 €	0 €	0 €
Excédent / déficit d'investissement reporté (001)	-60 486,91 €	54 273,07 €	- 10 853,92 €	7 608,68 €	834 792,08€

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Daniel PAYOT  
Président

